

Appel à candidatures Airlab 2023-2024

L'Université de Lille en partenariat avec le Conseil régional Hauts-de-France et le soutien du Fresnoy – Studio national des arts contemporains – lance un quatrième appel à candidatures pour les résidences de création Airlab (Artiste en immersion recherche dans un laboratoire) pour l'année 2023-2024.

Cette résidence de création vise à favoriser une collaboration de création entre un·e artiste créateur·rice d'œuvres plastiques, graphiques, audiovisuelles, musicales, théâtrales, chorégraphiques ou littéraires et l'un des soixante-quatre laboratoires de recherche de l'Université de Lille.

(<https://www.univ-lille.fr/recherche/identifier-une-structure-de-recherche/unites-de-recherche>)

Cette année, l'appel à candidatures Airlab est thématiqué selon les engagements de l'université de Lille autour de deux thématiques : « **Égalité, diversité et solidarité** » et « **Environnement et écologie** ». Pour cette édition, nous soutiendrons un projet sur chacune de ces thématiques.

(<https://www.univ-lille.fr/universite/connaitre-les-engagements-qui-nous-guident>)

Nous souhaitons également que les deux projets retenus soient dans deux domaines scientifiques distincts parmi les quatre de l'université : Sciences et technologies ; Sciences de la vie et de la santé ; Droit, économie, gestion ; Sciences humaines et sociales.

Présentation générale

1. Contexte

Renforcer les relations entre science et société est un enjeu mis en avant dans les derniers appels de l'Agence nationale de la recherche. Il est important de renouer le pacte entre les chercheur·se·s et les citoyen·ne·s, en insufflant dans leurs relations plus de familiarité, de confiance et de réciprocité. Les interactions entre les artistes et les laboratoires de recherche entrent dans cette dynamique. Les artistes en résidence sont des « passeurs » entre les chercheur·se·s et les citoyen·ne·s en créant des **œuvres sensibles** avec les laboratoires et en proposant de **nouveaux défis** aux chercheur·se·s.

L'Université de Lille tient à promouvoir une dynamique d'échanges et de croisements créatrice de contenus innovants. Confronter la créativité des artistes à la méthodologie des chercheur·se·s et inversement, permettre aux chercheur·se·s de concevoir et conceptualiser différemment les résultats de leurs travaux constituent des possibilités de médiation scientifique inédites, porteuses de singularité et d'exception.

La direction culture de l'Université accompagnera les lauréat·e·s durant leur collaboration avec un laboratoire de recherche à des fins de production, de présentation et de diffusion, auprès de la communauté universitaire et d'un plus large public.

2. Les thématiques « Égalité, diversité et solidarité » et « Environnement et écologie »

L'Université de Lille s'affirme comme un démonstrateur en actes de la transition qu'exigent les urgences écologiques, économiques et citoyennes de notre temps. Nous demandons aux artistes venant en résidence d'être des acteurs de cette transition en précisant en quoi leur proposition s'insère dans une des deux thématiques présentées ci-dessous.

Égalité, diversité et solidarité. Notre université se doit de proposer à nos étudiant·e·s et personnels des conditions de travail permettant de la solidarité en acceptant les différences de genre et d'origine sociale ou géographique. Nous devons être très attentifs à tous et lutter contre les discriminations. L'Université de Lille est ouverte à tous les publics, s'adapte à chacun et à chacune, respecte les diversités, et est attentive à combattre toutes les discriminations, même implicites. Étudiant·e·s ou membres du personnel, en situation de handicap, jeunes parents, membres de la communauté LGBTQIA+, sportifs et sportives ou artistes, personnes réfugiées, personnes racisées... tous et toutes doivent trouver à l'université leur voie de réussite.

Pour cela, l'université lutte contre toutes les formes de discriminations et s'engage à ce que le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la couleur de peau, la religion ou la croyance, mais aussi le handicap ou tout autre forme de discrimination ne soient jamais des critères dévalorisants. Elle veille à une communication non stéréotypée et inclusive, soutient des actions de solidarité et encourage l'ensemble de la communauté universitaire à mettre en place des projets permettant de réduire les inégalités.

Environnement et écologie. Notre terre est surexploitée, le réchauffement climatique doit être limité autant que faire se peut, il est nécessaire de préserver la biodiversité. Les autres êtres vivants, végétaux et animaux, doivent être mieux considérés, ils sont indispensables à notre vie. Actrice majeure du territoire métropolitain et euro-régional en matière énergétique et environnementale, l'Université de Lille n'hésite pas à repenser ses activités pour s'engager vers une réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Consciente que le changement ne peut être opéré qu'en formant et mobilisant sa communauté universitaire, en lien avec les territoires avec lesquels elle interagit, elle s'attache à « faire commun » sur les grands enjeux de transition écologique et solidaire qui s'imposent désormais à toutes et tous.

Ainsi, l'université collabore avec l'ensemble de la communauté universitaire afin de favoriser le développement de comportements écoresponsables. Pour agir concrètement sur le terrain et toucher au plus près ses usagers, l'université s'appuie sur une diversité d'acteurs et de dispositifs. Elle mène différentes actions en faveur de la réduction des déchets, favorise la mobilité douce et active sur ses campus, œuvre à l'amélioration de la qualité environnementale de ses campus.

3. Candidatures

L'objectif premier de cette résidence est de croiser les compétences et connaissances propres à chaque milieu, au service de la création artistique et dans une visée de diffusion, de valorisation et de visibilité des artistes et des chercheur·se·s.

La résidence Airlab est destinée aux artistes créateur·rice·s d'œuvres plastiques, graphiques, audiovisuelles, musicales, chorégraphiques, théâtrales ou littéraires.

L'artiste candidat·e devra s'impliquer dans la vie du laboratoire, incluant la découverte de la recherche, la coopération avec les chercheur·se·s, la création et la médiation avec les équipes et publics. Il·elle sera en mesure de

prendre en compte les spécificités du laboratoire d'accueil. Il sera en mesure de fédérer la communauté universitaire autour de son projet. Il maîtrise l'usage oral de la langue française et de la langue anglaise.

La direction culture accompagnera les artistes et les laboratoires intéressés par l'initiative, en facilitant si besoin les rencontres et les échanges (détails ci-dessous).

Pour toutes demandes d'informations complémentaires : airlab@univ-lille.fr

4. Déroulé de la résidence

La direction culture sera l'opérateur de la résidence et l'interlocuteur privilégié. L'artiste résident-e et l'université signeront en amont une convention qui précisera le temps et les modalités de la résidence :

- Le calendrier de la résidence, avec un minimum de trois mois pleins ; soit soixante jours ouverts au sein du laboratoire de recherche entre septembre 2022 et janvier 2023.
- Le contenu de la première médiation (rencontre, atelier, performance, exposition, etc.) afin de sensibiliser la communauté universitaire et le public étudiant.
- Les conditions de résidence, à savoir l'accès aux équipements de recherche, les droits sur l'œuvre produite, les achats, prestations et actions de médiation et de communication autour de la résidence, auprès des étudiant.e.s, de la communauté scientifique, et des partenaires.
- À l'issue de la résidence, l'artiste doit être en mesure de présenter une concrétisation des travaux menés avec le laboratoire. La phase de production peut, si nécessaire, se poursuivre au second semestre. Le cahier des charges de la production de l'œuvre fera l'objet d'un avenant à la convention après la partie immersion en laboratoire.

Durant la résidence, la direction culture de l'Université de Lille s'engage à :

- Aider l'artiste et le laboratoire à travailler en bonne intelligence.
- Assurer la gestion administrative et financière de la résidence.
- Favoriser une diffusion de l'œuvre produite lors de la résidence sur les différents sites de l'université, dans le cadre du prochain Forum ouvert Œuvres & Recherche qui se déroulera fin 2023 et dans d'autres lieux culturels en région et ailleurs.

Le Fresnoy-Studio national des arts contemporains, partenaire d'Airlab, mettra à disposition certains de ses équipements techniques selon les modalités suivantes :

- Équipements de post-production image ou son (station d'étalonnage, studio d'enregistrement ou studio de mixage), laboratoire photo.
- La rémunération des technicien-ne-s étant à la charge du projet les frais de consommables également.
- Calendrier : réservation des équipements au minimum trois mois avant leur utilisation, selon les disponibilités du Fresnoy.

Candidature

Pour les artistes qui sont déjà en relation avec un laboratoire, vous pouvez passer directement à l'étape n°2.

5. Étape n°1 : La recherche d'un laboratoire

La résidence artistique nécessite une collaboration avec un des 64 laboratoires de recherche de l'Université de Lille. L'artiste devra avoir, au moment de sa candidature, **un courrier d'engagement signé par la direction du laboratoire** qui l'accueillera durant la résidence de recherche et de création. L'artiste peut contacter directement les laboratoires de recherche.

Cependant, la direction culture propose de soutenir l'artiste-candidat-e dans sa recherche d'un laboratoire partenaire. Ce soutien se concrétise par :

- Des échanges avec l'artiste afin de bien comprendre sa démarche et de préciser sa demande.
- Une **aide** à l'identification des laboratoires pouvant correspondre à leur projet.
- Un soutien dans la mise en relation entre l'artiste-candidat-e et un-e chercheur-se de l'université.

Pour obtenir cet appui, l'artiste devra formuler sa demande de mise en relation au plus tard le **30 mars 2023** en fournissant les éléments suivants :

- Une **présentation du projet artistique**, précisant l'essence du projet, les problématiques de recherche associées et une ébauche de la forme que pourrait prendre l'œuvre conjointement conçue.
- Les **compétences recherchées** auprès du laboratoire, nécessaires à la réalisation de l'œuvre. Attention, il ne s'agit pas d'une prestation technique. Il est important de créer une synergie entre les champs de recherche de l'artiste et ceux du laboratoire, afin de développer ensemble un travail collaboratif menant à la réalisation d'une œuvre.

La demande est à envoyer à l'adresse suivante et en respectant ce protocole : airlab@univ-lille.fr (objet du mail : Airlab – Recherche de laboratoire – Nom de l'artiste)

6. Étape n°2 : Le dossier de candidature

Pour faire acte de candidature, il est nécessaire d'envoyer à airlab@univ-lille.fr un dossier, **un seul document** au format PDF, contenant les pièces suivantes :

- Un **CV** et un **dossier artistique** présentant un ensemble de productions représentatives de sa démarche artistique. Il faut préciser une liste des œuvres pouvant faire l'objet de la première médiation (rencontre, atelier, performance, exposition, etc.).
- Une **description du projet de recherche** qui sera développé dans le cadre de la résidence Airlab. Une attention sera également portée aux **orientations et réflexions concernant la médiation** et la transmission de l'œuvre auprès des différents publics universitaires et du territoire régional.
- Un **argumentaire thématique** qui explicite comment votre proposition s'insère dans un des deux fléchages : « Égalité, diversité et solidarité » ou « Environnement et écologie ».

- Le **courrier d'engagement signé par la direction du laboratoire partenaire**, présentant l'intérêt pour le laboratoire d'accueillir cette résidence. Il doit comprendre : le nom et l'expertise des chercheur-se-s impliqué-e-s, qui seront les interlocuteurs privilégiés de l'artiste ; les moyens humains et matériels que le laboratoire va mettre à disposition de l'artiste pour ses trois mois de résidence ; les **connexions** entre les intentions de l'artiste et les objectifs scientifiques des chercheur-se-s impliqué-e-s ; et éventuellement l'usage en **médiation** des résultats de la résidence.

Si l'artiste-candidat-e souhaite enrichir sa candidature de documents complémentaires, iel transmettra les liens web dans son dossier artistique, pour permettre la consultation de ses apports.

7. Calendrier

Lundi 13 février 2023	Lancement de l'appel à candidatures
Jeudi 30 mars 2023	Date limite pour demander un soutien pour trouver le laboratoire
Mardi 9 mai 2023	Date limite de réception des candidatures
Jeudi 8 ou vendredi 9 juin 2023	Auditions avec les artistes pré-sélectionné-e-s
De septembre 2023 à janvier 2024	Résidence de recherche et création Présentation des travaux antérieurs
De janvier à juin 2024	Phase de production de l'œuvre
À partir de septembre 2024	Présentation du résultat de la résidence

8. Informations financières

Dans le cadre de la résidence de création conformément à nos partenariats, l'artiste retenu bénéficiera d'une rémunération forfaitaire à hauteur de 10 000€ toutes charges comprises, attachée au contexte de création, de visibilité et de médiation pour l'ensemble de la résidence. À noter qu'au moyen de cette rémunération forfaitaire, l'artiste devra se loger à proximité du laboratoire partenaire, et financer ses déplacements.

Ensuite, pour mener à bien la réalisation de l'œuvre, chaque artiste bénéficiera d'une enveloppe de production, négociée entre les parties dès que l'œuvre sera totalement décrite, et dont le montant sera énoncé dans l'avenant de production.

9. Sélection et entretiens

Les dossiers reçus seront examinés par un comité de sélection composé d'une douzaine de membres : des personnels de l'université, des représentants du monde de l'art, des étudiant.e.s, des artistes et les partenaires de cet appel. À l'issue de l'étude des dossiers, une pré-sélection de trois à six dossiers sera établie. Les candidats retenus seront invités à venir présenter leur projet devant le jury.

Pour l'audition, l'artiste sera accompagné-e par son/sa binôme chercheur-se. Elle se déroulera le 8 ou le 9 Juin 2023. Les résultats seront publiés les jours suivants.